



FORFAITS DE SKI: LES DIFFÉRENTS MODES DE RÉDUCTION

Listes non exhaustives, au 21/11/2022. Retrouvez l'offre complète, mise à jour régulièrement avec le détail des tarifs et conditions :
www.carteloisirs-neige.fr

VENTE AU GUICHET DES ASSOCIATIONS



Commande de forfaits ou contremarques au guichet de votre association*.
Les tarifs indiqués peuvent être soumis à des frais de gestion.

Isère

- l'Alpe d'Huez
- Chamrousse
- les 7 Laux

Savoie

- Arêches-Beaufort
- Courchevel
- Méribel

Haute-Savoie

- les Contamines- Montjoie

Alpes du Sud

- la Foux d'Allos
- Isola 2000 / Auron
- Les Orres
- Pra Loup
- le Sauze
- le Seignus
- Vars
- Orcières (sous réserve)
- Risoul (sous réserve)

Pyénées

Offre non communiquée

* Dans la limite des stocks disponibles. En fin de saison, la vente de certains forfaits peut ne plus être proposée.
Prévoir un délai de livraison.

REPRISE DES FORFAITS INUTILISÉS

Certains forfaits ou contremarques achetés auprès d'une association et non utilisés pendant la saison, peuvent être repris par celle-ci jusqu'au 03 avril 2023 (sauf exceptions spécifiées dans les informations tarifaires de la station), moyennant des frais de traitement. Passée cette date, aucune reprise n'est possible. Les forfaits ou contremarques des stations ayant la mention « ni repris, ni échangé, ni remboursé », ne sont repris en aucun cas. Les conditions particulières de reprise sont disponibles auprès de chaque association.

LE RECHARGEMENT

sur le site www.carteloisirs-neige.fr



Rechargement avec Mont'Pass :



Stations en technologie Teamaxess :

- CHAMROUSSE
- CHATEL
- le COLLET
- STE-FOY TARENTEAISE

Stations en technologie Skidata :

- ALBIEZ
- ALPE D'HUEZ
- ARECHES-BEAUFORT
- CLUSAZ (sous réserve)
- CONTAMINES- MONTJOIE
- COURCHEVEL
- DEUX ALPES
- DEVOLUY
- GRAND BORNAND
- MANIGOD
- MEGEVE
- MENUIRES
- MERIBEL
- ORCIERES (sous réserve)
- ORELLE
- ORRES
- OZ – VAUJANY
- PORTES DU MT BLANC
- PRALOGNAN
- RISOUL
- ROSIERE Esp. San Bernardo
- ST-FRANCOIS LONGCHAMP
- ST-GERVAIS
- ST NICOLAS DE VEROCE
- SEPT LAUX
- SERRE-CHEVALIER
- VAL THORENS
- VALMOREL Grand Domaine
- VARS



Rechargement avec un badge Alfi spécifique :



Certaines stations ayant une technologie non compatible avec les badges Mont'Pass, elles nécessitent l'achat d'un badge spécifique, rechargeable non remboursable, à 2 € :

AILLONS-MARGERIAZ

Badge en vente en station ou dans les associations départementales, il est possible d'utiliser celui de la station si vous en avez déjà un.

SAVOIE GRAND REVARD

(la Féclaz, le Revard et Saint François de Sales)

Nouveau

Badge en vente uniquement auprès de votre association. Les badges achetés aux caisses de la station ne sont pas compatibles.

ESPACE DIAMANT

(Crest-Voland Cohennoz, Flumet, Notre-Dame-de-Bellecombe, Praz-sur-Arly, les Saisies-Hauteluce)
sous réserve

Badge en vente uniquement dans les associations départementales, il n'est rechargeable que pour la saison en cours et peut être échangé la saison suivante contre un nouveau badge. Attention, les badges Alfi déjà en votre possession ne sont pas compatibles.

Remises hors frais de gestion (1,70 € par commande.), non contractuelles, valables à partir du 17/12/2022 et pouvant être modifiées en cours de saison. L'accès aux ventes sur internet pouvant être désactivé à tout moment par les stations, les associations ne peuvent être tenues responsables d'éventuels arrêts momentanés du système.

- AUSSOIS
- BONNEVAL SUR ARC
- LE CORBIER
- KARELLIS
- LA NORMA
- ST-JEAN D'ARVES
- ST COLOMBAN DES VILLARDS
- ST-SORLIN-D'ARVES
- LA TOUSSUIRE
- VAL CENIS
- VALFREJUS
- VALLOIRE
- VALMEINIER



Abonnement GRATUIT au lieu de 7 €

- Inscrivez votre badge Mont'Pass en début de saison, saisissez votre numéro de carte bancaire et ensuite vous pouvez aller skier directement sans avoir besoin de passer de commandes. Vous serez prélevé ultérieurement du montant des forfaits consommés le mois précédent.
- Le partenariat vous permet de bénéficier d'un tarif journée unique toute la saison dans la limite de 3 journées à tarifs réduits au départ de la même station sur une période de 7 jours consécutifs.
- L'abonnement est souscrit pour l'ensemble des stations concernées.
- Il doit être renouvelé chaque année.

Les 7 jours glissants, comment ça marche ?

Vous skiez 1, 2 ou 3 jours consécutifs maximum sur le même domaine ?

> vous bénéficiez du tarif abonnement avec Mont'Pass pendant toute la durée de votre séjour.

Vous skiez différemment ?

> Comptez le nombre de jours que vous avez déjà skié sur les 6 jours précédents et sur le même domaine. Si il y en a plus de 3 alors c'est le tarif public qui sera appliqué pour votre journée.

:D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

- Vous ne bénéficiez pas du tarif réduit
- Vous bénéficiez du tarif réduit
- Et là ?

Le 12 oui, vous n'avez skié que 2 jours sur les 6 jours précédents. Le 25 non, vous avez déjà skié 3 jours les 6 jours précédents.



RÉDUCTION SUR PRÉSENTATION DE LA CARTE LOISIRS 2023 AUX CAISSES DE LA STATION



- ABONDANCE
 - ALBIEZ-MONTROND
 - ANCELLE
 - ARÊCHES BEAUFORT
 - AUSSOIS
 - AVORIAZ **Nouveau**
 - BARIOZ
 - BERNEX
 - BRASSES
 - CHABANON
 - CHAMONIX
 - CHAMPSAUR₃ GLISS
 - CHAPELLE D'ABONDANCE
 - COLLET
 - COMBLOUX
 - CONTAMINES MONTJOIE
 - CORBIER
 - CORDON
 - COURCHEVEL
 - FÉCLAZ
 - GIETTAZ
 - GRESSE EN VERCORS
 - HAUTELUCE
 - HIRMENTAZ BELLEVAUX
 - HOUCHES
 - JURA SUR LÉMAN
 - KARELLIS
 - LANS-EN-VERCORS
 - LIORAN
 - LISPACH - LA BRESSE
 - MANIGOD
 - MÉRIBEL
 - ORRES
 - PLATEAU DE RETORD
 - PRAZ DE LYS SOMMAND
 - ROC D'ENFER
 - PUY-SAINT-VINCENT
 - QUEYRAS
 - REALLON
 - REVARD
 - ROC D'ENFER
 - ST-COLOMBAN DES VILLARD
 - ST FRANÇOIS DE SALES
 - ST JEAN D'AULPS
 - ST-JEAN D'ARVES
 - ST-SORLIN-D'ARVES
 - STE ANNE
 - STE-FOY-TARENTEAISE
 - SAISIES
 - SAMBUY
 - TOUSSUIRE
 - VAL CENIS
 - VALLOIRE
 - VALLOUISE-PELVOUX
 - VALMEINIER
- et d'autres à venir

La Carte Loisirs en cours de validité donne droit à 1 seul forfait par carte.

Vous devez toujours être en mesure de présenter votre Carte Loisirs, ainsi qu'une pièce d'identité, au personnel de la station qui est autorisé à vous les demander, quel que soit le mode d'achat utilisé. En cas d'absence de présentation des justificatifs demandés, ou en cas de fraude, la station peut facturer une amende d'un montant au moins égal à 5 fois la valeur du forfait au tarif public.



Retrouvez également la carte géolocalisée de nos partenaires en station (ski et hors ski) pour l'hiver 2023 en scannant le QR code ci-contre.